

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES AFFAIRES  
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE

III) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE :

Nomination

II) NNEE 1962 ( / ) / ° 24I / PR / / IIAI

--:-

IIE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :

- Original I
- JORD I
- MAID 4
- MEPT I
- SGCM IO
- SGAN IO
- MB I
- CF 2
- SF I
- FP 5
- FB I
- CD I
- Trésor I
- Infor-Radio 2
- Intéressé I
- MJL I
- Gendarm. I
- S/Préf.G-Popo I
- Préf.Sud-Ouest I

VU la Loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU la Loi n°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU les nécessités de service;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense;

Le Conseil des Ministres entendu;

- III) E C R E T E -  
-\*\*\*\*\*-

ARTICLE 1er.- Mr.ALAPINI Louis, Maréchal-de-Logis Chef, est nommé Chef de l'Arrondissement d'Agoué, Sous-Préfecture de Grand-Popo, en remplacement de Mr.DUMAS DELAGE, titulaire d'un congé administratif.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Président de la République  
Le Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense

P. Le Président de la République  
absent,  
Le Ministre d'Etat, chargé de la Fonction Publique,

*M. Arouna*  
M.AROUNA.-

*Oke Assogba*  
OKE ASSOGBA.-